

## PROGRAMME DE FORMATION

Le droit au logement et la protection du logement. Un toit, un droit  
, des droits pour un toit

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

4.00 jour(s)  
28:00 heures

### Public

Tout personnel du secteur social et des divers services accompagnant des personnes en situation de précarité.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

### Objectifs de la formation

Appliquer les règles et les procédures juridiques liées au logement.

Accompagner les personnes lors d'atteintes à leurs droits sur le logement.

### Programme

Le logement, un droit fondamental :

- La détermination du logement.
- La reconnaissance du droit au logement.
- Les compétences judiciaires en matière de logement.

La protection du logement :

- Une définition du logement.
- Une protection étendue aux meubles meublants.
- La protection du logement familial.
- La protection du logement des personnes vulnérables.

Les atteintes au logement :

- Les atteintes liées à l'état du logement.
- Les atteintes liées à l'état de la personne.
- Un juste équilibre entre les parties.

### Méthodes et supports

Apports théoriques (loi et jurisprudence). Cas pratiques. Échanges.

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.